

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20231123_088/711
	Du 23 NOVEMBRE 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 23 De Votants :..... 27 Absents ayant donné procuration 4 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle; ANDRE Christian; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès; MIARD Pascal; ROUQUIER Bruno; ESCUDIER Sophie; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie; BARAGNON Guillaume; DENAT Sophie; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine; ETIENNE Patrick ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc; AUGIER Marc; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile; M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence Etait absent excusé sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -
<u>Objet :</u> Dossiers pédagogiques et financiers pour les projets aux écoles : subventions sur le budget alloué aux associations et subvention exceptionnelle pour l'école maternelle	

Monsieur Jérôme Ballesteros, Rapporteur, expose :

Nous avons été saisis d'une demande de subventions aux écoles portant sur des projets pédagogiques à destination des enfants de l'école élémentaire et de l'école maternelle, se décomposant ainsi :

- 1 500 euros sur le budget alloué aux associations pour :
 - Office Central de la Coopération à l'Ecole « élémentaire » : 1 300 euros pour un projet de classe verte EPS de 3 classes
 - Office Central de la Coopération à l'Ecole « maternelle » : 200 euros pour un projet musique pour toutes les classes
- 1 400 euros de subvention exceptionnelle pour l'Office Central de la Coopération à l'Ecole « maternelle » (en complément pour leur projet musique + un projet danse pour toutes les classes également)

Les crédits sont disponibles.

L'exposé de M. Ballesteros entendu,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

DECIDE de répondre favorablement aux demandes des écoles

ACCORDE 1500 euros sur le budget alloué aux associations : 1 300 euros pour l'OCCE « élémentaire » (projet de classe verte EPS de 3 classes) + 200 euros l'OCCE « maternelle » (projet musique pour toutes les classes), ainsi qu'une somme de 1 400 euros de subvention exceptionnelle pour l'OCCE « maternelle » (en complément pour leur projet musique + un projet danse pour toutes les classes également)

PAGE registre N° :

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer la convention, et tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac le, **28 NOV. 2023**

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINSERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>